



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Points 128 et 131 de l'ordre du jour

### Renforcement du système des Nations Unie

### Santé mondiale et politique étrangère

## **Lettre datée du 13 novembre 2020, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, du Cambodge, de la Fédération de Russie, de Singapour et de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration des ministres des affaires étrangères concernant la maladie à coronavirus 2019 issue du treizième sommet Asie-Europe (ASEM 13), qui a été adoptée le 7 septembre 2020 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 128 et 131 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Coordinateur régional du groupe européen au sommet Asie-Europe  
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

Le Représentant permanent du Cambodge  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
en tant que représentant du pays hôte du treizième sommet Asie-Europe  
(*Signé*) Sovann **Ke**

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Coordinateur régional du groupe Asie du Nord-Est  
et Asie du Sud au sommet Asie-Europe  
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Le Représentant permanent de Singapour  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Coordinateur régional du groupe de l'Association  
des nations de l'Asie du Sud-Est au sommet Asie-Europe  
(*Signé*) Burhan **Gafoor**



Le Chef de la délégation de l'Union européenne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Coordinateur régional du groupe européen au sommet Asie-Europe  
(*Signé*) Olof **Skoog**

**Annexe à la lettre datée du 13 novembre 2020 adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, du Cambodge, de la Fédération de Russie, de Singapour et de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration concernant la maladie à coronavirus 2019 issue de la Réunion Asie-Europe, adoptée par les ministres des affaires étrangères du Cambodge, en tant que représentant du pays hôte au treizième sommet Asie-Europe, de l'Union européenne et de l'Allemagne, en tant que coordinateurs régionaux du groupe européen, de Singapour, en tant que coordinateur régional du groupe de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et de la Fédération de Russie, en tant que coordinateur régional du groupe Asie du Nord-Est et Asie du Sud<sup>1</sup>**

1. Nous, les ministres des affaires étrangères du pays hôte du treizième sommet de la Réunion Asie-Europe (ASEM) et des coordinateurs régionaux de l'ASEM, en consultation avec les partenaires de l'ASEM<sup>2</sup>, exprimons notre profonde inquiétude face à la pandémie de COVID-19 – crise sanitaire mondiale inédite qui perturbe gravement l'économie, le commerce et les voyages au niveau mondial, entraîne des pertes d'emplois sans précédent et a de lourdes conséquences sur la vie des personnes et la vie économique des partenaires de l'ASEM.

2. Nous sommes attristés par les pertes en vies humaines et les souffrances causées par la pandémie, et exprimons notre sincère gratitude et notre soutien aux professionnels et aux travailleurs de la santé, et aux autres personnels de première ligne, y compris les bénévoles, qui luttent contre la pandémie.

3. La nature transfrontière de la pandémie met en lumière l'interconnexion de l'Asie et de l'Europe. Le virus ne fait pas de distinction entre les continents, ignorant les frontières et les différences de nationalités ou d'ethnies. Nous nous félicitons de la résolution 2532 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et soulignons que l'appel du Secrétaire général de l'ONU à un cessez-le-feu mondial doit être respecté. Nous ne devons pas permettre que la stigmatisation et la discrimination ou la pandémie elle-même aggravent les inégalités existantes. Il faut protéger les personnes en situation de vulnérabilité, notamment en luttant contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Nous soulignons qu'il incombe en premier lieu aux gouvernements d'adopter et d'appliquer des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 qui soient adaptées à leur contexte national. Nous invitons à cet égard les partenaires de l'ASEM à mettre en œuvre des plans d'action nationaux, en adoptant, dans tous les secteurs gouvernementaux, des mesures globales de lutte contre la COVID-19 qui soient adaptées à la situation de leur pays, proportionnées et

---

<sup>1</sup> En raison de la crise extraordinaire provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a amené la Réunion Asie-Europe à agir rapidement, les partenaires de la Réunion ont convenu d'adopter la présente déclaration dans ce format-ci, à titre exceptionnel.

<sup>2</sup> Les 53 partenaires de l'ASEM : Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brunei Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mongolie, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Secrétariat de l'ANASE, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Union européenne et Viet Nam.

limitées dans le temps, et qui tiennent compte des questions d'âge, de genre et de handicap, et à renforcer la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions. Personne ne doit être laissé pour compte dans la riposte à la pandémie.

4. Nous prenons note avec satisfaction de la note de synthèse du Secrétaire général de l'ONU intitulée « COVID-19 et droits humains ». Les mesures adoptées par les gouvernements en réponse à la pandémie, qui visent à sauver de vies humaines et à préserver la sécurité, le bien-être et les moyens de subsistance des citoyens, doivent protéger les droits de l'homme et non les saper. Elles doivent être nécessaires, proportionnées et non discriminatoires, conformes aux obligations internationales en matière de droits humains et aux lois nationales, et ne doivent être maintenues que tant qu'elles sont strictement nécessaires. Elles ne doivent pas servir de prétexte pour limiter l'espace démocratique, civique, les droits humains et les libertés fondamentales, et restreindre l'état de droit. Nous condamnons la diffusion de fausses nouvelles et d'informations erronées et nuisibles relevant de la manipulation, qui induisent le public en erreur et qui constituent un danger pour la santé publique et une menace pour le droit de chacun à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

5. Plutôt que de nous replier sur nous-mêmes, nous reconnaissons que la lutte contre la pandémie de COVID-19 nécessite une coopération internationale concertée, une action efficace de la part des organisations multilatérales et le soutien du multilatéralisme par les partenaires de l'ASEM, sur la base des principes et des valeurs des Nations Unies.

6. À l'heure où la pandémie cause de nombreuses perturbations dans le secteur du transport, nous nous félicitons de la bonne coopération dont font preuve les partenaires de l'ASEM pour faciliter le rapatriement rapide et sûr des citoyens bloqués et pour donner accès aux services essentiels à ceux qui restent dans les pays de l'ASEM.

### **Coopération et aide internationales**

7. Nous restons déterminés à travailler ensemble et à partager nos expériences, nos meilleures pratiques et les informations pertinentes de manière libre, responsable, transparente et opportune, afin de maîtriser résolument et efficacement la propagation de la pandémie. Nos efforts de lutte contre la pandémie doivent s'accompagner d'un travail visant à minimiser leurs incidences négatives sur nos sociétés et nos économies. Pour ce faire, il nous faut répondre aux besoins spécifiques des populations vulnérables, préserver le bien-être, la vie privée et la sécurité de tous, et maintenir la stabilité socioéconomique. Reconnaisant que la restriction de l'information a des conséquences dévastatrices sur les populations, nous réaffirmons que l'accès en temps utile à des informations transparentes, fiables et factuelles est crucial pour combattre efficacement la pandémie à l'échelle mondiale et soulignons l'importance du partage d'informations en ce qui concerne les risques mondiaux en matière de santé, y compris par l'intermédiaire du réseau du Règlement sanitaire international (RSI), et les stratégies sanitaires liées à la COVID-19.

8. Nous comprenons que la pandémie de COVID-19 cause des problèmes économiques sans précédent qui touchent de manière disproportionnée les pays en développement. Nous appelons à la mise en place d'un partenariat entre les pays développés et les pays en développement, ainsi qu'avec les institutions financières mondiales, en vue de renforcer la résilience par des mesures de soutien économique nationales et internationales, comme le prévoit l'objectif de développement durable n° 17, afin de pouvoir atteindre les objectifs de développement durable.

9. Nous soutenons l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une responsabilité partagée, d'une solidarité mondiale et d'une coopération multilatérale renforcée en réponse aux effets multidimensionnels de la COVID-19, et soulignons en particulier l'importance de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans la coordination de la réponse à la pandémie. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution de la soixante-treizième Assemblée mondiale de la Santé relative à la COVID-19 dans son intégralité, y compris l'appel à l'action lancé par l'Assemblée aux États membres de l'OMS, aux organisations internationales et aux parties prenantes concernées, ainsi qu'au Directeur général de l'OMS<sup>3</sup>.

10. Nous nous engageons à continuer de travailler en étroite collaboration avec toutes les organisations internationales et régionales et les institutions financières concernées afin de collaborer davantage pour améliorer notre préparation, notre résilience et notre réponse à la pandémie.

11. La lutte contre la pandémie exige une coopération internationale pour accélérer la mise au point et la fourniture de vaccins, de diagnostics et de traitements accessibles et de qualité à un coût abordable. À cet égard, nous soutenons pleinement la mise en œuvre des mécanismes multilatéraux qui ont été créés afin d'accélérer la mise au point de diagnostics, de vaccins et de traitements, et de permettre l'accès équitable et universel à ces produits, notamment le dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, tout en renforçant les systèmes de santé. Nous savons qu'une immunisation massive contre la COVID-19 est un bien public mondial.

12. Nous sommes déterminés à partager activement et à exploiter les technologies numériques et l'innovation d'une manière éthique afin de promouvoir une réponse fondée sur la science pour lutter contre la COVID-19 et traiter ses impacts socioéconomiques. Nous nous engageons à faciliter l'ouverture de la recherche scientifique, l'innovation et la coopération technique entre les partenaires de l'ASEM, et à encourager ces derniers à collaborer dans ce domaine avec le secteur privé et les autres parties concernées, notamment la société civile, pour ce qui est de la recherche, du développement, de la fabrication et de la distribution équitable de diagnostics, de médicaments antiviraux, de vaccins et d'autres fournitures médicales de qualité garantie, sur la base des principes de qualité, d'efficacité, d'innocuité, d'équité et d'accessibilité.

13. Nous nous félicitons des promesses de don faites par les partenaires de l'ASEM lors de la conférence d'annonce de contributions pour la riposte mondiale au coronavirus (15,9 milliards d'euros) et du sommet mondial sur les vaccins (8,8 milliards de dollars).

14. Afin d'élargir encore la coopération en matière de prévention des maladies infectieuses et de lutte contre ces maladies, y compris la COVID-19, nous soutenons le renforcement des capacités des laboratoires des pays qui en ont besoin au moyen de recherches et de formations conjointes.

15. Nous soulignons qu'il importe de disposer de ressources suffisantes et encourageons les partenaires de l'ASEM à coopérer pour faciliter notre action commune de lutte contre la COVID-19, notamment en assurant la continuité des soins de santé par l'intermédiaire de nos systèmes de prestations sanitaires.

16. Rappelant la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, qui s'est tenue à New York le 23 septembre 2019, et réaffirmant la déclaration politique qui en est issue, intitulée « Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé », nous encourageons les pays à assurer le maintien des services de santé publique essentiels et à renforcer les systèmes de santé publique tout

<sup>3</sup> [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA73/A73\\_R1-fr.pdf?ua=1](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73_R1-fr.pdf?ua=1).

en luttant contre la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment de continuer à soutenir les programmes d'immunisation essentiels contre les maladies à prévention vaccinale, comme la polio, la diphtérie et la rougeole.

17. Outre les problèmes auxquels doivent faire face les systèmes de santé publique et l'économie mondiale, nous sommes préoccupés par les dommages causés par la diffusion de fausses informations et d'informations et de récits erronés ou relevant de la manipulation au sujet de la pandémie, en particulier dans la sphère numérique, qui sapent la réponse de santé publique. Nous nous attacherons à fournir aux populations des informations correctes et exhaustives, et réaffirmons notre détermination à lutter contre toutes formes de désinformation.

18. Nous saluons les efforts considérables déployés par les partenaires de l'ASEM au niveau régional pour collaborer avec des partenaires extérieurs et la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, notamment en mobilisant des ressources à l'échelle mondiale pour la mise au point de nouveaux vaccins, traitements et tests, à la vitesse et à l'échelle requises, ce qui témoigne de la volonté de réagir collectivement face à la pandémie. Nous saluons également le travail actuellement mené par la Fondation Asie-Europe (ASEF) en vue de renforcer la préparation aux pandémies. Nous réaffirmons le rôle central de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la structure dirigée par celle-ci en vue de coordonner l'action régionale de lutte contre la COVID-19, et notons le rôle essentiel que joue l'ASEAN dans le maintien de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité dans la région et au-delà.

#### **Maintenir des chaînes d'approvisionnement résilientes, ouvertes et connectées**

19. Tandis que les partenaires de l'ASEM mettent en œuvre des mesures extraordinaires pour prévenir, détecter, contrôler et endiguer la propagation de la COVID-19, nous restons déterminés à œuvrer en faveur d'un environnement ouvert, libre, juste et non discriminatoire, qui favorise l'équité, la transparence et le partage des bénéfices liés au commerce et à l'investissement. Des chaînes d'approvisionnement plus résistantes et diversifiées sont nécessaires pour nous prémunir contre les chocs futurs. Nous continuerons d'assurer la circulation ininterrompue des biens et des services essentiels par-delà les frontières, ainsi que leur distribution mondiale, selon que de besoin. Nous travaillerons en étroite collaboration pour résoudre toute interruption de l'aide nécessaire à la santé et au bien-être des populations du monde entier. Nous encourageons le maintien des interconnexions nécessaires dans la région en facilitant la circulation des personnes et des biens essentiels aux activités humanitaires, scientifiques et commerciales critiques, dans la mesure où celle-ci ne sape pas l'action sanitaire menée par les pays concernés.

20. Nous poursuivrons également notre collaboration afin de préserver et de faciliter le commerce international, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce, et de coordonner les mesures prises dans ce domaine de manière à garantir que le trafic international et les infrastructures de transport essentielles, telles que les aéroports et les ports maritimes, restent opérationnels et que le flux de marchandises et de fret ne s'interrompe pas, tout en veillant à respecter les dispositions relatives à la santé et la sécurité publiques. Les mesures d'urgence visant à lutter contre la COVID-19, notamment les restrictions en matière de voyage, si elles sont jugées nécessaires, doivent être ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires. Elles ne doivent pas entraver inutilement le commerce ni perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, et doivent être conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Les restrictions en matière de voyage doivent

également être notifiées à l'Organisation mondiale de la Santé, conformément au Règlement sanitaire international (2005).

21. Nous reconnaissons l'importance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans l'activité économique de nos pays. Nous encourageons l'application de mesures susceptibles de renforcer la confiance et d'améliorer la stabilité économique, notamment de mesures de relance, et d'aider les personnes et les entreprises qui souffrent des effets de la COVID-19, en particulier les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, les pauvres et les personnes les plus vulnérables.

22. Nous reconnaissons également l'importance d'une intégration économique régionale fondée sur des marchés ouverts, des règles et la coopération, accompagnée d'une réduction des restrictions à l'issue de la crise, pour soutenir la reprise économique régionale.

### **Travailler ensemble durant la phase post-pandémique**

23. Tandis que nous attendons avec impatience la phase post-pandémique, nous nous engageons à continuer de travailler ensemble pour favoriser une reprise socioéconomique durable après la COVID-19, stimuler le développement économique et la résilience financière, et minimiser le potentiel de récession économique mondiale en rétablissant la croissance, les investissements, la connectivité durable, les voyages d'affaires et le tourisme, et en préservant la stabilité des marchés. Nous saluons donc l'initiative du Cambodge, qui, en tant qu'hôte de l'ASEM 13, a présenté une déclaration distincte sur la COVID-19 et le redressement socioéconomique après la pandémie comme l'un des documents finaux du sommet. Pour certains pays, l'aide internationale, y compris l'allègement de la dette, peut augmenter considérablement les chances de succès dans la lutte contre la COVID-19. À cet égard, nous nous félicitons de l'aide apportée sous diverses formes par les partenaires de l'ASEM à d'autres pays ayant besoin d'assistance.

24. Nous nous engageons à continuer d'œuvrer de concert en faveur d'une reprise durable et inclusive après la COVID-19. Nous travaillerons ensemble en vue d'intensifier les actions menées à l'échelle mondiale en faveur du redressement socioéconomique après la pandémie, sur la base des objectifs de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous coopérerons étroitement en vue de préparer la COP26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

25. Nous nous engageons également à échanger des informations et des pratiques optimales, notamment en ce qui concerne les mesures relatives aux voyages et au commerce, avec les précautions qui s'imposent, en tenant compte des questions relatives à la santé publique, à la sécurité, aux droits humains, aux droits des travailleurs et des travailleuses, à la responsabilité sociale des entreprises et à la protection sociale, et d'autres considérations socioéconomiques. Il importe de saisir l'occasion de construire des sociétés plus inclusives, plus justes et plus résilientes, qui permettent de conjuguer reprise économique, justice sociale et travail décent.

26. À mesure que nous assouplissons les restrictions, nous encourageons tous les partenaires de l'ASEM à collaborer au renforcement des systèmes d'alerte précoce en cas d'épidémie et de pandémie. Nous nous efforcerons également d'améliorer la communication et d'accroître les échanges d'informations entre partenaires de l'ASEM aux fins de la mise en œuvre des mesures concertées de préparation et de réaction aux épidémies et aux pandémies.

27. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de maintenir la dynamique de l'ASEM pour renforcer le multilatéralisme au service de la résilience

socioéconomique. Le virus n'affaiblira pas notre détermination à rester solidaires et à nous entraider en cette période difficile. Grâce à nos efforts concertés et à une coopération étroite, les partenaires de l'ASEM sortiront de ce défi mondial sans précédent plus forts et plus résilients.

---